

ABONNEMENT.

| | |
|------------|--------|
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^e,
Passage des Princes.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

| | |
|--------------------|-------|
| Annonces, la ligne | 40 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVÉS SONT PAIÉS

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^e,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

30 Août 1875.

Chronique générale.

On s'occupe, au ministère de l'intérieur, des mesures à prendre pour secourir les familles nécessiteuses que le départ de leurs chefs appelés sous les drapeaux, comme faisant partie de la classe de 1867, laisserait dans le besoin.

D'après l'*Opinion nationale*, M^r Dupanloup aurait été subitement mandé à Rome. Ce voyage se rattacherait à la question des Universités libres. Cette nouvelle mérite confirmation.

Le consul français à Belgrade qui, par suite d'une indisposition, n'avait pu se joindre à ses collègues du corps consulaire lorsqu'ils firent dernièrement une démarche auprès du prince Milan pour l'engager à ne pas entrer dans le mouvement insurrectionnel, a été reçu par le prince Milan et a eu avec Son Altesse une entrevue dans laquelle il s'est associé pleinement à l'action des consuls des autres puissances. Il a reçu de Son Altesse la réponse qu'elle avait faite aux autres consuls.

On considère la situation du prince Milan comme difficile. Les consuls des puissances garantes font des démarches auprès des insurgés de l'Herzégovine dans un but d'apaisement. On ignore encore ici le résultat de ces démarches.

On lit dans le *Gaulois* :

« Nous avons promis à nos lecteurs de les renseigner exactement sur un bruit mis en circulation par un de nos confrères et reproduit, sous toutes réserves, par nous, relativement à un projet de mariage entre S. A. le prince impérial et une princesse de Suède.

» Renseignements pris à bonne source, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il n'y a absolument rien de sérieux, quant à présent, dans cette assertion. »

D'après la *Gazette de Cologne*, les officiers français qui assisteront aux manœuvres d'automne de l'armée prussienne sont : MM. le prince de Polignac, chef d'escadron d'état-major et attaché militaire à Berlin, Pelouse, capitaine d'état-major, Dunoff, chef de bataillon, Morel, chef d'escadron, et Meunier, capitaine d'artillerie.

Voici, d'après quelques projets, quelle serait la destination du palais des Tuileries restauré :

- 1° Relié au Louvre par deux galeries, il deviendrait une addition à notre grand musée national ;
- 2° Il recevrait le musée des peintres vivants, aujourd'hui installé au Luxembourg ;
- 3° Il deviendrait le vestibule d'une immense construction recouverte en verre,

« qui, dit M. Glais-Bizoin, auteur du projet, dépasserait en magnificence, aussi bien qu'au point de vue de l'utilité, le palais de cristal de Sydenham. »

M. Alfred Mounet, rapporteur au nom de la 35^e commission d'initiative parlementaire, est d'avis que la restauration de la partie qui reste debout est possible ; telle est aussi l'opinion de plusieurs architectes éminents. Les murs des façades ont en partie résisté ; l'année dernière, on s'est contenté de démolir les constructions annexes qui n'appartenaient pas au palais construit par Philibert Delorme.

On écrit de Lyon :

Il y a quelques jours, un orage épouvantable a éclaté subitement sur Lyon. Il a duré près de deux heures avec de la grêle tombant drue et serrée et une averse de pluie torrentielle. La foudre est tombée sur plusieurs points de la ville. Heureusement, la campagne n'a pas souffert de la grêle ; les récoltes ne se ressentiront pas de cet orage et les vigneron s'apprêtent à réparer cette année les pertes que la grêle et la gelée leur ont fait subir les années précédentes.

Nous lisons en tête du numéro du *Roussillon* qui a paru lundi 23 :

« La ville de Perpignan a failli sauter hier. Le feu avait pris à la citadelle. Heureusement que si le danger était plus grand là qu'ailleurs, le remède aussi était plus proche. En un clin d'œil, tous les soldats se sont précipités sur le feu et l'ont éteint.

» En somme, nous avons couru un très-petit danger, et il n'y avait de la faute de personne. Chacun de nous est exposé à sauter un jour ou l'autre, grâce aux provisions toujours croissantes de munitions qui doivent nécessairement s'accumuler dans tous les arsenaux et places fortes. Le célèbre abbé Combalot, dans la chaire de la cathédrale de Perpignan, appelait un jour notre siècle *siècle de houille*. C'était vrai alors ; aujourd'hui il devient de plus en plus *siècle de poudre*. Poudre partout, partout des cartouches ; et aucun de nous ne peut répondre, même dans les positions les plus pacifiques, de n'être pas un jour rencontré par un obus.

» Tout cela est fort bien et il faut d'ailleurs en prendre son parti, soit de bon gré, soit par force. La mort par explosion doit être douce, à la condition d'être prêt. Mais si les douloureuses nécessités de la défense de la patrie contre l'étranger ou de la défense de l'ordre contre les émeutiers nous exposent, en temps de guerre ou de désordre, à tomber frappés d'un obus perfectionné, ou bien encore à périr en temps de paix par une explosion inattendue, nous demandons au moins que ces dangers soient restreints au strict nécessaire et qu'on ne les étende pas à plaisir.

» Nous demandons qu'on n'augmente pas nos périls par complaisance pour un gouvernement voisin auquel nous ne devons rien. Nous demandons qu'aux munitions françaises, auprès desquelles nous devons vivre et qui peuvent un jour nous faire sauter, comme on l'a vu hier, on n'aille pas ajouter le danger de munitions alphonstistes traversant tous les jours notre département.

» Nous le demandons avec d'autant plus de raison que si les munitions françaises sont entourées de soins et de garantie, si le

gouvernement et l'administration prennent toutes les précautions possibles, de telle sorte qu'un malheur arrivant rentrerait dans la catégorie des événements que rien ne pouvait conjurer, il n'en est pas du tout de même des munitions alphonstistes, qui passent la plupart du temps au milieu de nous sans aucun des préservatifs usités en pareil cas.

» Croirait-on que les deux caisses de dynamite dont nous avons annoncé l'arrivée à Perpignan pour la Seo d'Urgel, ont séjourné quarante-huit heures dans une de nos rues, sans que rien signalât le danger ? On nous l'assure, et nous avons peine à le croire. Mais une pétition adressée aujourd'hui même au maire de Perpignan par les habitants du quartier menacé fournira l'occasion de tirer cette affaire au clair.

» Si nous devons sauter, que ce soit du moins pour notre compte, et non pour le compte des Espagnols. — *Adolphe Amoureux.* »

LES PRÉTENDUS BIENFAITS DE LA RÉVOLUTION.

On vante sans cesse les bienfaits de la révolution ; on dit et on répète que sans elle les paysans seraient encore aujourd'hui des esclaves, que les nobles et les prêtres maintiendraient la nation dans la misère et l'ignorance, que la propriété, l'industrie, la fortune publique seraient compromises ou détruites ; est-ce vrai ? Quels sont donc les bienfaits de la révolution ?

Est-ce la liberté de conscience, c'est-à-dire la faculté à chacun de pratiquer la religion qui lui convient ? — Louis XVI, deux ans avant la révolution, avait rendu aux protestants les droits civils et politiques.

Est-ce l'égalité devant l'impôt ? — Les nobles avaient abandonné leurs privilèges pécuniaires avant la révolution.

Est-ce l'égalité devant la loi ? — Cette égalité était admise et réclamée par les nobles et par le roi avant la révolution.

Est-ce la liberté individuelle ? — Le roi avait renoncé, avant la révolution, au droit d'emprisonner les gens sans jugement régulier ; les nobles demandaient en même temps que tout fonctionnaire coupable d'avoir attenté illégalement à la liberté d'un citoyen, fût poursuivi selon toute la rigueur des lois, au besoin sous peine de la vie.

Est-ce le droit de contrôle sur les affaires publiques ? — Louis XVI, en convoquant les Etats généraux, avait reconnu ce droit aux représentants du pays.

Parlez-vous de la corvée ? — elle était abolie ; — de la question ? — elle n'existait plus ; — des droits féodaux ? — les gentilshommes en proposaient eux-mêmes la suppression.

Quels sont donc les bienfaits de la révolution, puisque toutes les réformes principales étaient accomplies avant elle ?

L'ancien régime avait des défauts, nous sommes les premiers à l'admettre. Si les révolutionnaires, en attaquant l'ancien régime, veulent dire qu'avant 89 tout n'était pas pour le mieux dans le meilleur des mondes ; qu'alors comme aujourd'hui, autrefois comme toujours, on était loin de la perfection, ils n'ont pas tort et nous sommes de leur avis ; mais s'ils prétendent que la révolution a seule accompli les réformes indispensables ; que le roi et les nobles ont fait les plus grands et les plus odieux efforts pour s'y opposer, nous sommes obligés de rétablir la vérité. Or, la vérité, c'est que le roi Louis XVI et la no-

blesse ont accompli eux-mêmes ou réclamé instamment, avant la révolution, toutes les améliorations qu'on les accuse d'avoir combattues.

La révolution, qu'a-t-elle donc fait ? Elle a comblé d'éloges le roi et les nobles tant qu'ils ont gardé le pouvoir en main ; le jour où ils le lui ont abandonné, elle s'est jetée sur eux et les a tués. Robespierre, Marat, Danton, Hébert et d'autres scélérats se sont mis à la place de leurs victimes. Ils ont fabriqué des assignats. Ils ont fait des emprunts forcés, ils ont installé la guillotine en permanence, et ils ont dit au peuple : Donne-nous ton argent ; va te faire tuer aux frontières ; à bas les rois, et vive la révolution ! — Voilà ce que les révolutionnaires ont fait en 93, ce qu'ils ont refait il y a deux ans, ce qu'ils refaisaient encore demain si un gouvernement honnête n'était pas là pour les en empêcher avec l'aide de Dieu et l'appui de tous les braves gens.

Savez-vous ce que la France payait d'impôts en 89, avant la Révolution ? Elle payait 475 millions. Savez-vous ce qu'elle paie aujourd'hui ? — Plus de trois milliards, c'est-à-dire près de sept fois plus !

Il est facile de juger quels ont été les bienfaits de la révolution.

Etranger.

ANGLETERRE.

Le *Globe* dit qu'une correspondance télégraphique, reçue de Chine, rapporte un événement dont les conséquences, si une satisfaction n'est pas donnée promptement, amèneront probablement des troubles dans les relations de la Chine avec l'Angleterre.

Londres, 27 août, soir.

Une dépêche du théâtre de l'insurrection annonce que Dervish pacha a forcé les insurgés bosniens, commandés par le prêtre Zarko, à se réfugier en Serbie où ils ont été désarmés.

ALLEMAGNE.

Des lettres particulières adressées d'Albanie à la *Tagess-Prese* annoncent que le pacha a été assassiné et qu'une insurrection a éclaté dans les montagnes.

D'après les journaux de Vienne, l'agitation serait grande en Crète. Dans les montagnes se montrent déjà des bandes armées. Voici, paraît-il, les motifs du mécontentement des Crétois :

Aussitôt après la répression de l'insurrection crétoise en 1868, le sultan promit aux habitants de l'île un certain nombre de réformes, qui jusqu'ici n'ont pas encore été commencées.

Il y a deux mois, les Crétois adressèrent au sultan une pétition où ils lui rappelaient ses promesses. On ne répondit même pas à la pétition. En revanche, les impôts furent considérablement augmentés. C'est de là que vient l'agitation des esprits.

TURQUIE.

Les insurgés avaient été compris avant d'avoir parlé, ou du moins avant que leur appel eût retenti dans les différents pays de l'Europe.

Des souscriptions publiques ont été ou-

vertes en leur faveur, ou du moins en faveur de leurs blessés, depuis les bords du Tibre jusqu'à ceux de la Neva. Garibaldi, lui-même, a pris l'initiative de la souscription italienne, acte généreux assurément et de tout point irréprochable, mais qui résonnera comme un encouragement à défendre la bonne cause des opprimés.

En Dalmatie, les souscriptions se font ouvertement dans tous les journaux et sont accompagnées de chauds appels aux hommes de cœur qui ne doivent pas hésiter à aller combattre à côté de leurs frères de l'Herzégovine et de la Bosnie.

Il en est de même dans les autres pays slaves, sans en excepter la Russie.

Jamais insurrection n'a eu lieu dans l'empire ottoman sans provoquer à Moscou, à Saint-Petersbourg et dans tout l'empire des tsars une explosion de sympathies, et la Russie se serait déjugée et condamnée si elle était restée froide devant l'insurrection actuelle.

Nous pouvons même affirmer, sans vouloir préjuger les intentions politiques du cabinet de Saint-Petersbourg, qu'il voit avec satisfaction ce mouvement. M. Duchinski, allant plus loin, n'hésiterait pas à déclarer que ce gouvernement l'a provoqué lui-même, afin de le jeter comme un argument irrefutable à la tête des savants qui contestent au peuple russe toute communauté de race avec les Slaves. Les popes qui sont en Russie de vrais fonctionnaires religieux, n'hésitent pas, en effet, à parler en chaire des souffrances des frères orthodoxes de la Turquie.

Il y a bien des journaux, même à Berlin, qui se permettent des remarques plus indiscrettes. Ils prétendent, par exemple, qu'un des principaux chefs de l'insurrection, le Serbe Skatimirovitch, se trouvait à Saint-Petersbourg au mois de mai dernier, qu'il y séjourna quelques semaines et eut de nombreuses entrevues avec les hommes politiques les plus marquants, voire même des ministres. On ajoute même que l'insurrection commença peu après son retour.

On signale de nouveaux succès des insurgés. On prétend que leurs principaux chefs, réunis dans un monastère près de Trébigne, s'occupent de la formation d'un gouvernement provisoire. On ajoute même qu'ils ont résolu de proclamer le prince de Monténégro souverain de l'Herzégovine, s'il prête son appui à l'insurrection.

Nous avons en même temps sous les yeux un article du journal monténégrin le *Glas Tchernagora*, dont on ne saurait méconnaître l'importance.

Ce journal oppose un démenti formel aux bruits d'une prétendue promesse de neutralité que le prince du Monténégro aurait faite à la Porte, en échange de certaines concessions dont nous avons entrepris nos lecteurs. Il ne s'agissait, suivant cette feuille, que d'une *insinuation perfide* partie de Constantinople pour compromettre le prince dans l'esprit des insurgés. « La seule pensée d'un acte si honteux, dit le *Glas Tchernagora*, est en contradiction avec le passé du Monténégro tout entier, et révolte les sentiments patriotiques du gouvernement du prince Nikita. »

Et cette feuille ajoute :

« Tant qu'il y aura une voix de la nature et un lien du sang unissant les races, le Monténégro ne pourra rester neutre quand ses frères ont besoin de son secours. » Elle explique ensuite, par des raisons politiques, pourquoi le Monténégro, Etat indépendant et obligé à une conduite prudente, n'a pu se jeter dans la mêlée dès le premier coup de fusil.

Nouvelles militaires.

Un grand nombre de lettres de service portant nomination au grade de sous-lieutenant de réserve, à titre auxiliaire, viennent d'être expédiées aux titulaires. Ces officiers pourront, avec l'autorisation de leur colonel, prendre part à l'instruction de la classe 1867, appelée dans les régiments pour le mois de septembre.

Le ministre de la guerre déposera le 14 novembre, sur le bureau de l'Assemblée nationale, le nouveau projet de loi sur l'avancement dans l'armée.

D'après ce projet, l'avancement à chaque grade aurait lieu seulement après que le candidat aurait répondu d'une façon satisfaisante à un examen le déclarant apte aux fonctions supérieures. Toutefois, les droits de l'ancienneté, pour les grades inférieurs, seraient gardés, en ce sens que l'examen de sous-lieutenant à lieutenant, de lieutenant à capitaine, ne porterait guère que sur l'administration militaire des compagnies, escadrons et batteries.

Les grades supérieurs, y compris celui de chef de bataillon et d'escadron, ne seraient plus donnés qu'au choix.

Le ministre de la guerre a décidé que les régiments de cavalerie, se rendant en Algérie au prochain mouvement de troupes, laisseraient en France leurs chevaux. Ces chevaux seront répartis dans les régiments de même arme restant en France et dans certains dépôts de remonte.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XI.

INAUGURATION DU PORTRAIT DU ROI CHARLES X A L'ECOLE ROYALE DE CAVALERIE. — BAL A CETTE OCCASION.

(Suite et fin.)

Le bal a été ouvert par un quadrille d'honneur, composé de M^{me} la marquise Oudinot, M^{me} Henri Mayaud, M^{me} Blin, épouse de M. le colonel commandant en second, et M^{me} Persac; conduites par M. le Maire, M. de Puiseux, fils du Préfet, M. le Sous-Préfet, et M. le marquis Oudinot.

La salle du bal était décorée avec le meilleur goût et la plus grande élégance; des draperies doubles, rouges et aurores, parsemées d'étoiles et de fleurs de lys d'or en ornaient le pourtour; des trophées d'armes, et d'immenses glaces qui, répétant la lumière des lustres, jetaient le plus grand éclat, répandaient parfaitement bien à la richesse de la draperie. Le vestibule, le grand escalier, couvert de tapis, et les corridors étaient ornés de guirlandes de feuillages, de glaces et de trophées, et garnis des deux côtés d'arbustes de toute espèce. Mais ce qu'il y avait de plus remarquable c'étaient les grâces des danseuses, la fraîcheur et l'éclat de leurs parures; la gaieté les rendait infatigables, aussi le bal, constamment animé par le plaisir et la plus aimable observation des convenances, s'est-il prolongé jusqu'à six heures du matin.

Des tables de jeu étaient placées dans la salle de la bibliothèque, et occupaient les personnes qui ne pouvaient danser.

A minuit, les dames ont été successivement conduites dans la salle du banquet, où avaient été dressées un grand nombre de tables de dix couverts, élégamment servies; ces tables ont été renouvelées jusqu'à ce que toutes les dames, et, après elles, les cavaliers, aient pu y prendre place, mais de telle sorte que les danses n'en ont point été interrompues. Avant deux heures, le souper était terminé, et plus de 450 personnes y avaient pris part.

MM. les officiers ont parfaitement fait les honneurs de cette fête où présidaient l'ordre et la galanterie, cette qualité aimable qui distinguera toujours les militaires français de ceux des autres nations; politesse pour les hommes, attentions délicates envers les dames, ils n'ont rien oublié; aussi en voyant tant de prévenances, tant d'union et de cordialité, les étrangers, qui se trouvaient en grand nombre à cette réunion, ont-ils dû penser qu'ils assistaient à une fête de famille. Et n'en était-ce pas une, en effet? L'Ecole royale de cavalerie avait à témoigner sa reconnaissance à son auguste fondateur; les habitants, qui ne resteront jamais étrangers aux marques de bonté et de confiance que Sa Majesté accordera à son Ecole, pouvaient-ils ne pas être animés des mêmes sentiments, et, étant associés au bienfait, pouvaient-ils ne pas manifester la même allégresse, et ne pas faire éclater les mêmes preuves d'amour et de respect pour le roi?

Les officiers et fonctionnaires de l'état-major de l'Ecole, et les officiers-élèves, croyant ne pouvoir fêter d'une manière plus digne et plus conforme au caractère du roi l'inauguration de son portrait, qu'en venant au secours des malheureux, ont offert deux jours de solde, formant une somme d'environ 800 fr., à répartir entre les incendiés de Salins et ceux du village de Clermont, près notre ville, savoir 500 fr. pour les premiers et 300 fr. pour les autres. Les capitaines

d'instruction nouvellement arrivés ont voulu s'associer à cet acte d'humanité.

Pour que personne ne fût étranger à la fête, les palefreniers et tous les gens employés au service de l'Ecole ont reçu une gratification. (A suivre.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

GRAND SUCCÈS

De la Musique municipale de Saumur
AUX SABLES-D'OLONNE.

Par dépêche télégraphique, nous apprenons qu'hier, au concours qui a eu lieu aux Sables-d'Olonne, la musique municipale de Saumur a obtenu les distinctions suivantes :

Exécution.

Prix unique : Médaille d'or.

Concours à vue.

Médaille de vermeil.

Samedi soir, pendant plus de deux heures, un violent orage a passé sur notre ville. Le tonnerre a grondé sans aucune interruption; à la suite de quelques éclairs des plus vifs et d'explosions formidables, cet orage s'est apaisé.

La pluie a tombé pendant un instant par torrents et a inondé toutes nos rues.

A Montsoreau, il y a eu de la grêle, mais le dommage est moindre qu'on ne l'avait cru d'abord.

Le tonnerre est tombé en différents endroits; à Saumur, la foudre a découvert une portion des bureaux du Génie militaire, causé une commotion aux employés, et a pénétré chez M. Combier, sans causer de dégâts.

A Varennes-sous-Montsoreau, le clocher a été dépouillé de ses ardoises. Le fluide a pénétré ensuite dans l'horloge et l'a bouleversée complètement.

LA CHASSE.

La chasse n'ouvre en Maine-et-Loire que dimanche prochain 29 septembre; mais elle a commencé hier, 29 août, dans plusieurs départements limitrophes, et plusieurs Nemrods saumurois sont allés faire les premiers coups de feu chez nos voisins d'Indre-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vienne, etc.

A ce sujet, nous dirons qu'il a été délivré à Poitiers, dans ces derniers jours, près de 4,000 permis de chasse.

Lièvres et lapins, cailles et perdreaux, garde à vous, car voilà les nouveaux Nemrods en route, et les échos répètent l'air célèbre :

Allons, chasseurs, vite en campagne,
Du cor j'entends le joyeux son.
Tonton, tonton, tontaine, tonton, etc.

C'est le cas de publier les commandements du chasseur; ils sont d'une actualité palpable :

Sans rechigner tu sauteras
De ton lit matinalement.

Dans les champs tu t'échineras
Jusqu'au soir inclusivement.

Beaucoup de chasseurs tu verras,
Mais de gibier aucunement.

L'œuvre de mort n'accompliras
Que dans tes rêves seulement.

Les poulets tu respecteras,
Ainsi que les chats mémelement.

Le chien d'autrui tu ne prendras
Pour un lièvre devenu grand.

Ton camarade tu tueras
Le moins possible assurément.

Ton fusil tu déchargeras
En revenant soigneusement.

Vers huit heures tu rentreras
Anéanti complètement.

En ne rapportant dans tes bras
Qu'un moineau mort d'isolement.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session d'août 1875.

M. Chevalier présente le rapport de la commission spéciale sur le legs de M^{me} la comtesse de Caen. Il demande au Conseil de réviser deux articles de ce traité : l'art. 3 pour une modification de rédaction; l'art. 4 pour une modification plus importante. Il pourrait se faire que le domaine de Saint-Georges, privé d'eau et situé sur un rocher, ne permit pas l'installation d'une ferme-

école. On ne peut demander au département une chose impossible. Il vaut mieux, pour réserver le droit d'établir la ferme-école hors du domaine du Prieuré, pourvu que ce soit dans le canton de Gennes, pour lequel toute la libéralité était faite.

M. Grignon déclare ne pas s'opposer à cette modification, qui conserve les droits du canton de Gennes et n'est pas contraire aux intentions de M^{me} de Caen.

Cette rédaction nouvelle est admise par le Conseil.

M. de Cambourg présente le rapport de la commission des chemins de fer sur le réseau départemental. Il constate que les travaux du chemin de Montreuil-Bellay sont commencés et que la compagnie espère livrer le chemin en 1876.

La commission demande que M. l'ingénieur en chef soit chargé d'étudier trois tracés, de Beaupreau à la limite du département, afin de lui permettre de choisir le tracé définitif. Elle prie le Conseil de renouveler ses vœux près du ministre pour obtenir le décret d'utilité publique en faveur du chemin de Saumur vers La Flèche.

Ces propositions sont adoptées. Sur le rapport de M. Oriolle, une somme de 15,000 fr. est votée pour le solde de la subvention du chemin de Saumur à Poitiers.

M. le marquis d'Andigné propose au Conseil d'approuver le vœu du conseil d'arrondissement de Segré, qui demande que le chemin de fer de Nantes à Segré, passant par Candé, soit concédé comme ligne d'intérêt général à la compagnie de l'Ouest avec une gare spéciale à Nantes. — Ce vœu est émis.

Le même rapporteur demande d'approuver le vœu du conseil d'arrondissement de Segré, relatif à la réglementation de la vente des poudres, qui ne devrait avoir lieu que sur la production d'un permis de chasse.

Le Conseil approuve cette proposition, et M. le Préfet dit qu'il prendra des mesures pour approuver cette réglementation.

Le conseil général d'Indre-et-Loire a exprimé le vœu que le gouvernement s'occupe d'approprier la législation actuelle aux besoins de la protection que réclament nos vignobles, en interdisant, d'une manière absolue, l'introduction des cépages américains en France.

Le conseil général invite M. le préfet à prendre un arrêté dans le sens ci-dessus pour le département et à nommer une commission spéciale d'hommes compétents, chargée de constater l'apparition du fléau, de contrôler tous les pieds et d'en faire un rapport.

La 4^e commission trouverait bien grave qu'une question aussi importante que celle de l'interdiction absolue d'un cépage dans toutes nos contrées fût décidée par une disposition ministérielle, et même par un arrêté préfectoral dans notre département; mais elle propose au conseil de demander, pour notre département, dans l'intérêt vicinole, la constitution d'une commission spéciale.

M. le marquis de Quinmont dit que partout on est convaincu que le phylloxera a été introduit en France par le cépage américain. Or, le fléau s'avance chaque année de 16 à 25 kilomètres. Il est déjà dans la Charente. Il est plus que temps d'aviser. Dans beaucoup de départements vinicoles, le même vœu a déjà été formulé.

M. Wilson fait observer que les commissions spéciales dont on demande la création sont toutes trouvées, car elles existent déjà: c'est la société agricole de Touraine, ce sont les comités agricoles de Loches et de Chinon.

M. le préfet ne voit pas d'inconvénient à instituer une commission spéciale.

D'après les renseignements fournis au Conseil général de la Vienne, les recettes de la ligne ferrée de Poitiers-Saumur se sont élevées, du 15 mai 1874 au 15 mai 1875, à 487,800 fr., ce qui représente un produit kilométrique annuel de 4,435 fr.

Du reste, les recettes sont en progression sensible. Les semaines écoulées depuis le 15 mai donnent, par rapport à leurs correspondantes de 1874, une augmentation de 28 0/0.

Les recettes des diverses gares du réseau exploité dans le département de la Vienne par la Compagnie de la Vendée se sont élevées, en 1874, à 336,914 francs 82 c.

Nous empruntons au rapport de M. le Préfet de la Vienne les renseignements suivants sur la ligne de Tournon à Saumur :

« En 1872, vous avez classé comme ligne d'intérêt local un chemin de fer partant de Tournon, passant par les cantons de Pleumartin, Châtellerault, Scorbe-Clairvaux, Lençloître, Monts, Loudun, et aboutissant à Saumur.

« Depuis lors, vous avez demandé et obtenu l'étude de plusieurs variantes, notamment en ce qui concerne l'emplacement de la gare appelée à desservir Monts, tout en se prêtant à un raccordement avec Richelieu, et vous avez décidé, dans votre session d'octobre 1874, de laisser à la Compagnie qui demanderait et obtiendrait la concession du chemin l'option entre les trois tracés étudiés par les ingénieurs, la gare de Monts devant toujours être placée à 1,200 mètres du centre du chef-lieu de canton, à l'un des deux points indiqués sur ces tracés.

« Aucune demande en concession de la ligne dont il s'agit ne m'est parvenue jusqu'à ce jour.

« Voici quelle est, aussi brièvement exposée que possible, la situation actuelle de ce chemin.

« La ligne de Saumur à la Châtre avait d'abord été étudiée dans la prévision qu'elle serait déclarée d'intérêt général, et elle l'aurait été certainement sans les tristes événements qui ont obligé de restreindre autant que possible les dépenses de l'Etat. Si elle doit être réalisée actuellement, elle semble ne pouvoir l'être que par tronçon, au moyen de concessions diverses comme ligne d'intérêt local, mais suivant une direction un peu différente de celle qui avait été étudiée primitivement.

« Le tracé primitif partait soit de Saumur, soit de Port-Boulet en empruntant une portion de la ligne de Saumur à Tours, et se dirigeait sur la Châtre, en passant par ou près Chinon, Richelieu, Leigné-sur-Usseau, Châtellerault, Pleumartin, Tournon, le Blanc et Argenton. La longueur était d'environ 200 kil.

« Toute la longueur comprise entre Tournon et la Châtre, soit 95 kil., a été concédée, comme chemin de fer d'intérêt local, par le département de l'Indre, à MM. Jackson et Séguineau, auxquels s'est ensuite substituée la compagnie de Bressuire à Poitiers. Un décret d'utilité publique a été rendu le 10 juin 1873; mais les études commencées paraissent avoir été interrompues depuis quelque temps.

« C'est pour le surplus de la ligne qu'une modification, dont les conséquences ne pouvaient pas vous laisser indifférents, a été apportée au tracé que je viens de rappeler. D'après un nouveau projet, la communication achèverait de s'établir entre Saumur et Tournon au moyen de trois autres tronçons, savoir: de Saumur ou de Port-Boulet à l'Ille-Bouchard par Chinon, de l'Ille-Bouchard à Port-de-Piles, et enfin de Port-de-Piles à Tournon.

« Ce dernier tronçon a été concédé à la Compagnie de la Vendée par le département d'Indre-et-Loire, comme chemin de fer d'intérêt local de Port-de-Piles à Preuilly avec prolongement éventuel de ce dernier point à Tournon; mais le décret d'utilité publique n'a point été rendu.

« Le tronçon de l'Ille-Bouchard à Port-de-Piles fait partie de la ligne d'Azay-le-Rideau à Port-de-Piles, concédé à la même Compagnie de la Vendée comme chemin d'intérêt général. Jusqu'à présent l'utilité publique n'a pas été déclarée, et les conventions financières n'ont point encore été ratifiées par l'Assemblée nationale.

« Il resterait à relier Saumur ou Port-Boulet à l'Ille-Bouchard, en admettant, bien entendu, que les tronçons concédés dont je viens vous entretenir soient effectivement exécutés par les concessionnaires.

« Mais Châtellerault se trouverait ainsi en dehors de cette ligne de jonction, et c'est pour chercher à rétablir par cette ville l'ancien courant commercial et à ramener, autant que possible, le trafic sur son territoire, que vous avez fait étudier et que vous avez classé comme d'intérêt local le chemin de Saumur à Tournon par Loudun, Monts, Lençloître, Châtellerault et Pleumartin. Vous maintiendrez certainement votre décision à cet égard, à moins que vous ne préfériez remettre le vœu que la ligne dont il s'agit soit déclarée d'intérêt général. »

On lit dans l'Union libérale:

« A la suite d'un violent orage qui s'est

déclaré samedi sur Monnaie, vers quatre heures du matin, la foudre est tombée sur la grange de la Lyonnaise, ferme appartenant à M. Blot, et exploitée par le sieur Poulin.

« En un instant la grange a été embrasée, et le feu sortait par la toiture de tous côtés à la fois; elle contenait 5,000 gerbes de blé et 7,000 gerbes d'avoine.

« Les secours furent demandés immédiatement à Monnaie, et la pompe de cette commune fut transportée sans retard sur le lieu de l'incendie.

« Plus de 300 personnes, prévenues par le tocsin et la générale, arrivèrent au pas de course à la Lyonnaise.

« Après des efforts énergiques, on parvint à sauver les bâtiments voisins, et le feu fut localisé dans la grange.

« A midi, malgré les plus grandes fatigues, les habitants de Monnaie et des communes voisines continuaient d'entretenir la pompe et faisaient preuve d'un dévouement et d'une activité dignes d'éloges.

« Les pertes sont considérables. »

NANTES. — Jeudi était le premier jour de courses. L'hippodrome, bien établi sur la vaste prairie de Mauves, non loin du magnifique pont de la ligne vendéenne, avait un superbe aspect.

Les luttes hippiques ayant été ramenées sur cette belle prairie, emplacement unique pour leur assurer cette vogue populaire qu'elles avaient autrefois, il y avait là une attraction tout exceptionnelle, dont la masse des curieux était privée depuis sept ans. Son souvenir n'était pas éteint: voilà ce qui a fait s'y rassembler avec empressement tous ceux que les affaires et le travail enchaînent à la ville poudreuse et brûlante; on se retrouvait avec satisfaction sur ce turf aimé, sans rival par sa facilité d'accès et son étendue comme par sa beauté et l'ensemble ravissant de ses sites variés.

De brillants équipages, de gracieuses toilettes, d'autres un peu trop tapageuses, les accords harmonieux de la musique du 93: voilà déjà de quoi exciter la curiosité. Aussi personne ne semblait trop mécontent et attristé, si fâcheux qu'il soit d'accourir par une telle chaleur pour voir enlever un grand prix par un seul concurrent.

Ce qui manquait, il faut bien le dire, ce qui est l'élément principal d'intérêt et de succès à pareilles fêtes... ce sont les agiles coursiers de grande valeur et de haute renommée! C'est là qu'il faut avoir à la fois la quantité et la qualité. Or, le nombre des chevaux était trop restreint. Ainsi, pour le prix principal, de 3,000 fr., sur les quatre chevaux inscrits, un seul s'est présenté: Postillon, à M. L. André. Ce n'était pas le cas de dire: Moi seul... et c'est assez!

RECETTES UTILES.

Fissures des poêles et cheminées.

Voici une recette d'un mastic excellent pour boucher les vides et fêlures de poêles, fourneaux et de leurs tuyaux.

Tamiser finement des cendres de bois, y mêler quantité égale d'argile pulvérisée avec un peu de sel, faire une pâte du tout avec un mélange suffisant d'eau. Appliquer cette pâte à froid dans les fêlures. La pâte y durcit sans se rétrécir. Cette pâte est un excellent ciment pour assembler les fragments de poêle, fourneaux en brique ou en fayence.

Moyen pour détruire les mouches.

On fait bouillir 8 grammes de quassia amara dans 250 grammes d'eau, et on passe, puis on ajoute à ce liquide 60 grammes de mélasse. On met cette préparation dans des assiettes qu'on pose sur les tables; les mouches très-friandes des douceurs y trouvent une mort certaine.

THÉÂTRE.

Le public saumurois est convié à une bonne et brillante soirée.

Demain-mardi, le *Mariage de Figaro*, cette fine comédie de Beaumarchais, sera jouée sur notre scène par les artistes de l'Odéon en congé. La troupe se trouvait en représentations à Nantes pour les fêtes; elle donne ce soir à Angers le spectacle annoncé pour demain à Saumur.

Nous reverrons M^{lle} Hélène Petit, M. Georges Richard, M. Louis Valbel, M^{mes} Crosnier, Passy, etc., qui ont déjà été applaudis ici,

au mois de juin dernier, dans la *Maitresse légitime*.

En outre, un autre artiste de talent, M. Porel, remplira le rôle de Figaro, qui lui convient à merveille. Ainsi que nous l'avons dit, ce comédien distingué a paru une fois sur le théâtre de Saumur, en 1866, et y a joué, dans la *Contagion*, le rôle de Lucien Tenancier, qu'il avait créé à l'Odéon quelque temps auparavant. Les acteurs qui jouaient les autres principaux rôles étaient M. Got, sociétaire de la Comédie-Française, M. Bertin et M^{me} Doche.

Voici à peu près ce que nous disions du jeune artiste, il y a neuf ans, après l'avoir vu jouer dans la *Contagion*:

« M. Porel a tout ce qu'il faut pour son joli rôle: il est alerte, enjoué, spirituel, élégant; il a l'avantage rare d'être agréable et de ne pas avoir l'air d'un belâtre, de jouer avec gaieté et de dire avec légèreté, sans prétendre avoir plus d'esprit à lui tout seul que l'auteur et le public réunis. Du reste, il a su conquérir tout d'abord les sympathies des spectateurs, qui lui ont prodigué de nombreux applaudissements. »

Comme on le voit, la valeur et l'importance de l'œuvre de Beaumarchais, le talent et la réputation des interprètes, la richesse des costumes et la mise en scène de l'Odéon, tout contribue à attirer demain soir au théâtre une nombreuse société.

Faits divers.

LA FLOTTE FRANÇAISE.

Nous trouvons dans une lettre adressée au *Journal des Débats* par M. l'amiral Pothuau, ancien ministre de la marine, quelques renseignements de statistique qu'il est intéressant de connaître. D'après le programme de 1857, la flotte devait comprendre: 40 bâtiments de haut bord (vaisseaux rapides ou grandes frégates cuirassées); 20 frégates rapides ou corvettes cuirassées; 90 corvettes avisos ou canonnières à hélice; 72 transports à voiles; 50 gardes-pêches. En tout 439 bâtiments de combat ou autres. Le programme arrêté en 1872 n'en comporte plus que 457, presque tous bâtiments de combat des nouveaux types; ce sont: 46 cuirassés de 1^{er} rang; 12 cuirassés de 2^e rang; 20 cuirassés garde-côte; 8 corvettes ou frégates rapides non-cuirassées; 8 corvettes rapides à barbette; 48 avisos de 1^{re} classe; 48 de 2^e; 48 transports-écuries; 5 transports de passagers pour la Cochinchine; 40 transports de matériel; 32 canonnières. (Non compris un nombre indéterminé de bâtiments de servitude de flottilles et d'écoles flottantes.)

En ce moment nous possédons comme bâtiments de la flotte de combat: 49 cuirassés de 1^{er} rang, 9 cuirassés de 2^e rang, 13 garde-côtes ou batteries flottantes cuirassées, 8 croiseurs de 1^{re} classe (non cuirassés), 42 croiseurs de 2^e classe (dito), 49 croiseurs de 3^e classe (dito), 48 avisos à hélice, 27 transports à hélice de différentes forces, 49 canonnières à hélice; 444, total de la flotte dite de combat.

Chiffres auxquels il convient d'ajouter: 65 bâtiments de flottille à hélice et à roues, 35 bâtiments à voiles; 244 bâtiments, l'effectif normal de la flotte.

Si à ce chiffre on ajoute 82 bâtiments de la flotte ancienne maintenus provisoirement, mais dont les types ne seront pas renouvelés, savoir:

44 vaisseaux à hélice; 6 frégates dito; 5 corvettes dito; 24 transports dito; 2 bâtiments de flottille dito; 4 frégates à roues; 4 corvettes dito; 3 avisos dito; 5 bâtiments de flottille dito; 24 bâtiments à voiles;

On obtient un total de 326 bâtiments sans compter ceux qui sont en chantier au nombre de 27, des différents types.

Des fêtes ont été données à Evreux, dimanche et lundi, au bénéfice des pauvres. Il y a eu un concours musical et une brillante cavalcade qui a parcouru pendant plus de quatre heures toutes les rues de la ville, recueillant une ample moisson d'aumônes pour les pauvres et accueillie partout par les plus sympathiques manifestations de l'enthousiasme populaire. La foule ne pouvait se lasser d'admirer l'ordre irréprochable du cortège, la magnificence des chars, l'élégance, la distinction et l'originalité des costumes. Officiers, sous-officiers et volontaires

d'un an rivalisaient de grâce et d'entrain pour plaider la cause des pauvres.

Le centenaire de Michel-Ange. — Voici le programme des fêtes qui auront lieu à Florence les 12, 13 et 14 septembre, à l'occasion du centenaire de Michel-Ange:

Dimanche, 12, inauguration des fêtes. Les représentants des villes et des bourgs se rendront dans le cloître de Sainte-Croix pour rendre hommage à Michel-Ange sur sa tombe.

Visite à la maison Buonarroti, fête populaire et inauguration du monument du centenaire sur la place Michel-Ange.

Lundi, 13, inauguration de l'exposition des œuvres de Michel-Ange à l'Académie des Beaux-Arts; concert vocal et instrumental.

Mardi, 14, réunion solennelle des académies de la Crusca et des Beaux-Arts dans la salle du Sénat.

L'administration des Beaux-Arts vient de déléguer, pour représenter le Louvre aux fêtes de Michel-Ange, M. Barbet de Jouy.

Bien que les araignées soient considérées comme des insectes inoffensifs, il est cependant certaines espèces dont la piqûre peut occasionner des troubles fâcheux, et quelquefois même la mort.

Nous lisons à ce propos dans la *Gazette de Nîmes*:

« Samedi dernier, un jeune homme a succombé à la suite d'une piqûre d'araignée.

« Mercredi matin, il levait des gerbes dans les champs, quand tout-à-coup il se sentit piquer au pied; il porta la main à l'endroit de la douleur et y trouva encore l'araignée qu'il tua.

« Immédiatement après, ce jeune homme ne put marcher qu'avec peine; malgré cela, il ne discontinua pas de travailler toute la journée, ne faisant presque aucun cas de cette piqûre. Mais, au milieu de la nuit, il entra dans des convulsions atroces, qui lui enlevèrent la parole et la connaissance jusqu'à sa mort. »

Dernières Nouvelles.

Le commandant militaire de Puycerda transmet l'avis suivant:

« Je vous prie de transmettre à l'ambassade d'Espagne, à Paris, la dépêche suivante:

« On vient de signer les préliminaires de la capitulation des forts. La garnison est faite prisonnière. Les honneurs de la guerre lui ont été accordés à cause de sa brillante défense. En ce moment même a lieu la reddition du Castillo.

« Demain matin, à 7 heures, aura lieu la reddition de la citadelle.

» MARTINEZ CAMPOS. »

Bayonne, 28 août, 5 h. soir.

Les carlistes canonnet vigoureusement Hernani et Montevideo.

On annonce la prochaine arrivée à Saint-Sébastien du corps de Loma qui veut prendre San Marcos et couvrir Rasages.

Les carlistes continuent à démentir la nouvelle de la prise d'Urgel.

La députation de Navarre a ordonné une enquête générale sur les incendies allumés par les troupes alphonstistes en territoire carliste. Un état des pertes devra être dressé.

Pour les articles non signés: P. GODER.

Institution de M^{me} V^e CAVELIER.

Une rentrée aura lieu lundi, 6 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la Librairie Hachette et C^o, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques: il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les dix-sept premiers fascicules sont en vente.

Theatre de Saumur.

MARDI 31 août 1875,

Une seule représentation donnée par la troupe du théâtre national de l'ODÉON (en congé).

LE MARIAGE DE FIGARO

Comédie en 5 actes, de Beaumarchais.

Voici la distribution des rôles :

Figaro, M. Porel. Antonio, M. Georges Richard. Le comte, M. Valbel. Suzanne, Mlle Hélène Petit. Chérubin, Mlle Fassy. La comtesse, Mme Dufresne. Marceline, Mme Crosnier.

Le Mariage de Figaro sera joué exactement comme à l'Odéon, avec les costumes et la mise en scène de Paris.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

M. L. de Viel-Castel, de l'Académie française, vient de publier, chez les éditeurs Michel Lévy, le tome XVII de son Histoire de la Restauration qui a, comme on sait, mérité à l'auteur le grand prix Gobert.

Dans ce nouveau volume sont racontés et appréciés les événements politiques qui marquèrent les années 1826 et 1827 : La formation de la Société Aide-toi; la mort de Manuel, dont les obsèques donnèrent lieu à une éclatante manifestation de l'opinion publique; la dissolution de la Chambre et les nouvelles élections libérales; les troubles de Paris, la formation du ministère Martignac, la bataille de Navarin et le vote d'une loi relative au régime de la presse périodique.

C'est l'époque des luttes ardentes à la tribune et dans la presse. On est en pleine recrudescence d'idées libérales, et l'étude de cette période est à la fois pleine d'intérêt et féconde en enseignements.

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. Paraît tous les Dimanches. EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES. Résumé de chaque numéro : Bulletin politique, Bulletin financier, Bilans des établissements de crédit, Recettes des chemins de fer, Correspondance étrangère, Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse, Listes des tirages, Vérifications des numéros sortis, Correspondance des abonnés, Renseignements. PRIME GRATUITE Manuel des Capitalistes 1 fort volume in-8° PARIS - 7, rue Lafayette, 7 - PARIS. Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS Service d'été. Départs de Saumur pour Poitiers : 6 heures 10 minutes du matin, 11 - 20 - du soir, 7 - 35 - du soir. Départs de Poitiers pour Saumur : 6 heures 10 minutes du matin, 10 - 45 - du soir, 6 - 50 - du soir. Tous ces trains sont omnibus. P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^r CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil séant à Saumur, par défaut, le dix-sept août mil huit cent soixante-quinze, enregistré;

Il appert : Que Marie Gabiller, épouse de Louis Sechet, cultivateur et propriétaire, demeurant avec lui à Grange-noire, commune de Saint-Lambert-des-Levés, a été déclarée séparée de biens d'avec lui, et qu'il a été condamné à lui rendre et restituer ses biens et à la garantir des engagements qu'il lui a fait contracter; le tout d'après la liquidation qui en sera faite par M^r Méhouas, notaire à Saumur;

Que M^r Chedeau, avoué à Saumur, occupait pour elle dans l'instance. Saumur, le vingt-huit août mil huit cent soixante-quinze. (414) CHEDEAU.

Etudes de M^r CHEDEAU, avoué à Saumur, Et de M^r PASQUIER, notaire à Montsoreau.

VENTE DE TERRES, VIGNES ET BOIS

Situés dans les communes de Parnay et de Souzay, Dépendant de la succession vacante de Pierre Piou, en son vivant domicilié à Parnay,

Au-dessous des mises à prix primitives.

L'adjudication aura lieu, par le ministère dudit M^r PASQUIER, notaire, à la Mairie de la commune de Parnay, le dimanche douze septembre mil huit cent soixante-quinze, à trois heures de l'après-midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Maubert, ancien huissier, et expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant comme curateur à la succession vacante de feu Pierre Piou, cultivateur, mari de Jeanne Léger, qui a constitué pour avoué M^r Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le dix avril mil huit cent soixante-quinze, enregistré, et d'un autre jugement, du quinze juillet mil huit cent soixante-quinze, qui autorise la vente au-dessous des mises à prix.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1^{er} LOT. Trente-trois ares de vigne et terre, situés à la Forêt, commune de Parnay, ou Bois-Doussain, joignant au levant Paul Clergeau et au couchant Boux et autres.

Mise à prix, trois cent soixante francs, ci... 360 fr.

2^e LOT. Onze ares de bois, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au levant Dédé, au midi la veuve Morais, au couchant Piette et au nord Dédé.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci... 70

3^e LOT. Vingt-sept ares cinquante centiares de terre et bois, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au le-

Report. 430 > vant le chemin, au couchant la veuve Morais et au nord Dédé. Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci... 180

4^e LOT. Trente-trois ares environ de bois, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au levant Clergeau, au midi Berthelot.

Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci... 180 > Tous ces objets sont grevés d'une rente de dix-huit décalitres de blé-froment, dus par privilège au sieur Dédé, de Parnay, et qui sera payée par les acquéreurs, en déduction du prix.

Total des mises à prix de ces quatre lots: sept cent quatre-vingt-dix francs, ci... 790

5^e LOT. Cinq ares cinquante centiares de bois, situés aux Basses-Folies, commune de Parnay, joignant au levant Boux et au nord Lebeau-pin.

Mise à prix, quinze francs, ci... 15 >

7^e LOT. Deux ares soixante-quinze centiares de vigne, situés aux Champs-Cercue, commune de Parnay, joignant au levant Boux, au midi Courtois, au couchant Marais et au nord Dédé.

Mise à prix, trente francs, ci... 30 >

11^e LOT. Deux ares soixante-quinze centiares de terre en luzerne, situés aux mêmes lieu et commune, joignant au midi Leteuille, au couchant Limonier, au nord Boux.

Mise à prix, dix francs, ci... 10 >

12^e LOT. Cinq ares cinquante centiares de jeune vigne, situés à la Pelouze, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant Boux, au midi Leteuille et au nord Souzay.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20 >

13^e LOT. Cinq ares cinquante centiares de vigne, situés au Petit-Rocher, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant Boux, au midi Leteuille et au nord Sanzay.

Mise à prix, vingt francs, ci... 20 >

14^e LOT. Cinq ares cinquante centiares, situés aux Surgeoles, à Champigny, commune de Souzay, joignant au levant Boux, au midi Leteuille et au nord Sanzay.

Mise à prix, dix francs, ci... 10 > Total des mises à prix : huit cent quatre-vingt-quinze francs, ci... 895

S'adresser, pour prendre communication du cahier des charges, audit M^r PASQUIER, notaire, et, pour avoir des renseignements, audit notaire, à M. MAURICEAU, huissier à Saumur, et à M. MAUBERT, curateur.

Dressé par l'avoué poursuivant, à Saumur, le vingt-et-un août mil huit cent soixante-quinze. Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le trente août mil huit cent soixante-quinze, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (415) L. PALUSTRE.

A VENDRE OU A LOUER DE SUITE, Ensemble ou séparément, au gré des amateurs,

LE BEAU JARDIN

ET LES VASTES BATIMENTS

DE LA MAREMAILLET Situés à Saumur, en face de l'institution Saint-Louis, joignant la rue d'Alsace ou levée d'Enceinte et la rue Neuve-des-Bouchers.

Ce jardin, qui contient 1 hectare 27 ares environ, est planté de rangées de vigne et d'une grande quantité de bons arbres à fruits en plein rapport. Il existe dix bassins alimentés par trois bons puits. La qualité exceptionnelle du terrain convient pour toutes cultures. S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, rue du Petit-Mail, 11, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (406)

Grande installation de commerce de blé

A CÉDER A ANGERS :

Immenses magasins, vis-à-vis la gare. Matériel important, — deux aspirateurs Rozé, — quai de déchargement; Machine à vapeur de quinze chevaux.

A LAVAL :

Trois vastes magasins, proche la gare; — 7 nettoyeurs Boby. On louerait ou on céderait le matériel. — La location du matériel permettrait au preneur de tenter une opération importante, sans courir la chance de perdre sur l'installation. On louerait pour une ou plusieurs campagnes. (405)

A VENDRE UN Foudre

D'une contenance d'environ, trente-deux barriques. S'adresser au bureau du journal.

Commune de Chenetutte-les-Tuffeaux.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Chenetutte-les-Tuffeaux prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Chenetutte-les-Tuffeaux, le dimanche 12 septembre 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

Table with 2 columns: Description of work and Amount. 1° 1,724 mètres courants de terrassements... 4,894 f. 52 2° 1,724 mètres courants d'empièchement... 5,565 16 3° Travaux d'art... 2,700 70 4° Cylindrage... 214 86 Total... 13,175 24

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer de la première circonscription de Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A CÉDER Pour cause de santé.

MAGASIN DE FERBLANTERIE BIEN ACHALANDÉ, Situé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Blois. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER UNE MAISON

Sise à Noyant, canton de Gennez, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie. S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.

A LOUER LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves. S'adresser à M. DE LAFRÈGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

A VENDRE

UN JOLI CHIEN D'ARRÊT, parfaitement dressé, âgé de deux ans et demi, ayant eu la maladie des chiens. S'adresser à M. DESCHAMPS, hôtel du Belvédère. (410)

A VENDRE D'OCCASION,

UNE TABLE acajou, à rallonges, de douze convertis; UNE GLACE à cadre d'ébène, de 1 mètre 30 sur 90 centimètres. S'adresser au bureau du journal.

MEDICAMENTS DES BRAS EN HENOU GUÉRISON par un traitement interne et spécifique, sans opération chirurgicale, plus de sang répandu, pas de récidive. Des milliers d'observations de guérisons en justifient la supériorité. Brochure in-8; 3^e édition par le docteur de BRUC. Prix 2 fr. 15 franco, chez A. Delahaye, libraire, Paris.

ENCRE JAPONAISE La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture. ENCRE MODERNE Noire en écrivant et restant toujours limpide. N. ANTOINE et FILS, PARIS DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

REVUE HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU Publiée sous les auspices du Conseil général. NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE. Parait le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in-8°. ABONNEMENT : Un an, 12 fr. A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 85, Angers. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.